

Décision 02-D-49 du 04 septembre 2002

relative à des pratiques mises en œuvre lors de marchés publics passés pour la restauration des monuments historiques dans la région d'Auvergne

Posted on: 23 septembre 2002 | Secteur(s) :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'économie des finances et de l'industrie

Dispositif(s)

Non-lieu

Lire

le texte intégral de la décision

24.6 Ko